

TRAMELAN, LE 11 JUIN 2025

SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL - 30 JUIN 2025 - MESSAGE

Mesdames, Messieurs,

Nous avons prié votre bureau de convoquer une séance du Conseil général le

LUNDI 30 JUIN 2025 À 19H30 À L'AUDITORIUM DU CIP

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
 2. Approbation de l'ordre du jour
 3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 28 avril 2025

 - I. Décisions**
 4. Mise à ciel ouvert de la Trame, demande d'un crédit d'investissement de CHF 1'361'000.- TTC, réduit d'une subvention de CHF 1'310'400.-
 5. Comptes 2024, adoption
 6. Rapport d'activités 2024 du Conseil municipal

 - II. Projets en cours du Conseil municipal**
 7. Informations du Conseil municipal

 - III. Divers**
 8. Résolutions
 9. Motions – postulats
 10. Interpellations
 11. Petites questions
 12. Correspondance au Conseil général
 13. Divers
-

COMMENTAIRES

I. Décisions

4. Mise à ciel ouvert de la Trame, demande d'un crédit d'investissement de CHF 1'361'000.- TTC, réduit d'une subvention de CHF 1'310'400.-

La station d'épuration des eaux usées (STEP) qui est située à la sortie ouest du village sera supprimée et les égouts seront dorénavant traités à la STEP de Loveresse (SETE – Syndicat d'épuration des eaux de Tavannes et environs). Les installations de Tramelan seront partiellement démontées. L'autorisation de construire ces installations (démolition de la STEP et nouveau collecteur jusqu'à Loveresse) est notamment conditionnée par la remise à ciel ouvert du cours d'eau de la Trame. Se pose aussi la question de l'affectation des terrains du secteur et de leur accès à la route cantonale.

Le plan directeur des eaux du bassin de la Birse (PDE Birse), dont la rivière de La Trame fait partie intégrante, prévoit comme mesure la remise à ciel ouvert du tronçon sur une distance de 250 m soit depuis l'extrémité EST du parking Precitrame jusqu'à l'exutoire actuel de la Trame. Elle a pour but de revitaliser la rivière et d'agir comme protection contre les crues pour les bâtiments actuels et futurs de la zone.

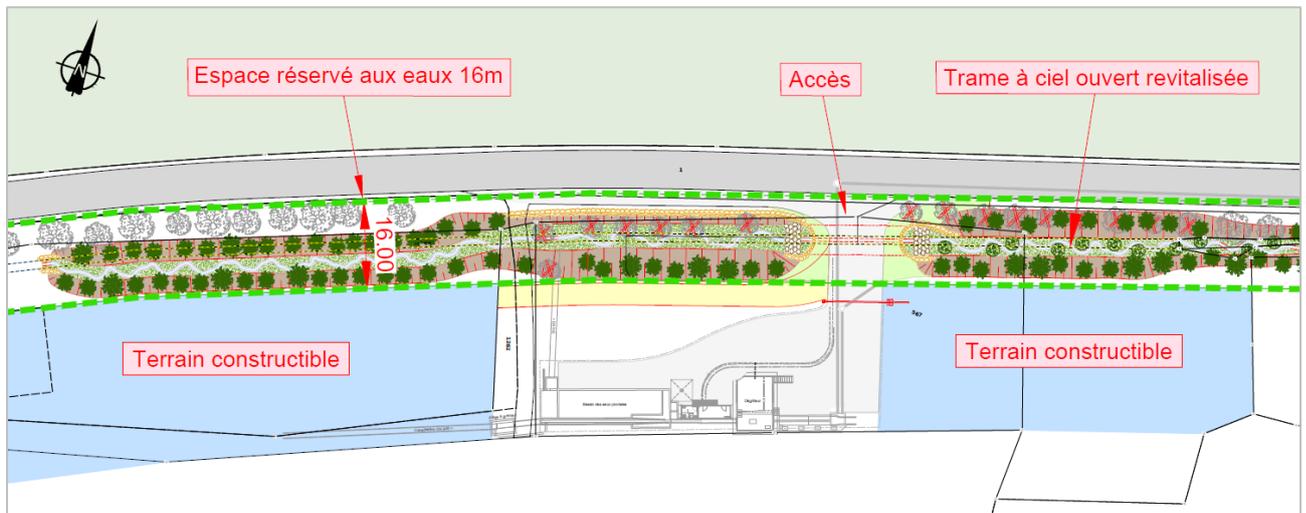


La réalisation du projet est une obligation légale relevant de la loi sur l'aménagement des eaux. Réaliser ces travaux en synergie avec la démolition de la STEP est une opportunité bienvenue et permet des économies importantes. Cela résout également les difficultés d'accès depuis la route cantonale et prévoit le développement futur de la zone. Le terrain industriel en amont est en zone d'activité (A) et, en aval, la STEP (parcelles 567 et 543) est en zone d'utilité publique dont, pour mémoire, le CM a sollicité des autorités cantonales de changer son affectation en zone d'activité. Cette demande est incluse dans la phase de révision en cours du Plan d'Aménagement Local, PAL, actuellement déposée auprès de l'Office cantonal des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT).

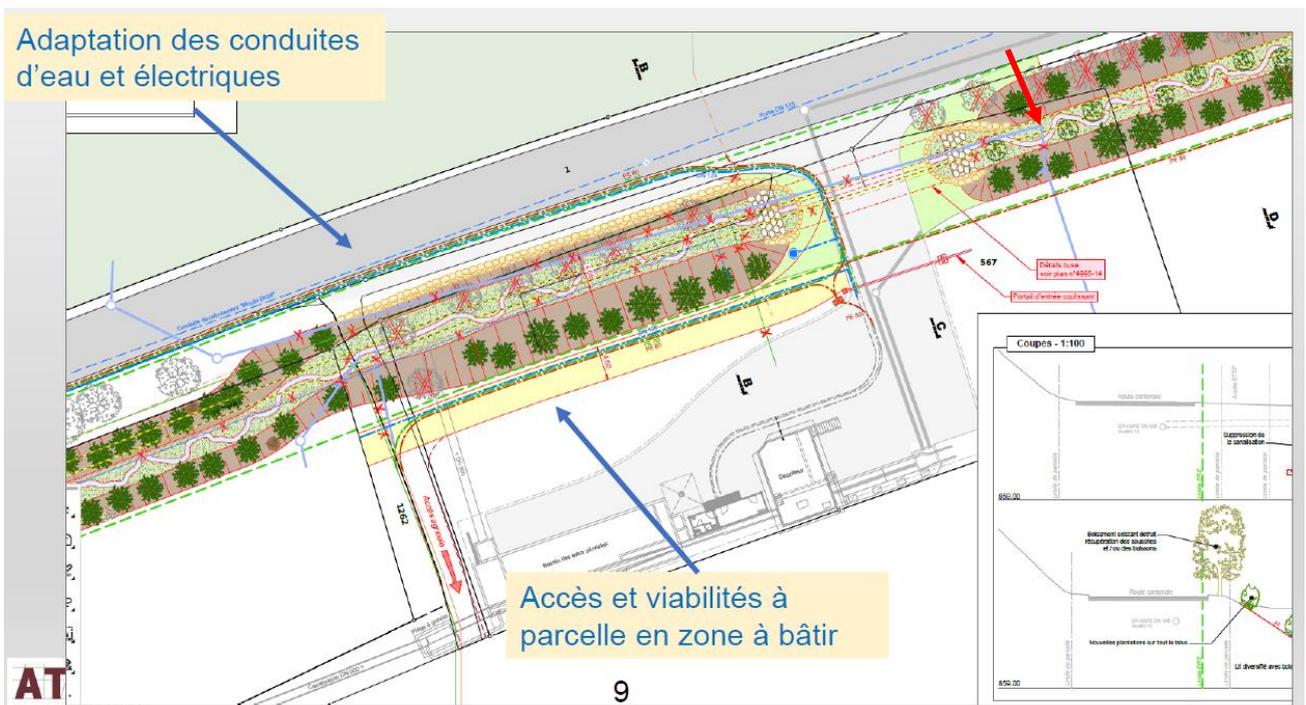
4.1 Descriptif

- L'accès actuel à la route cantonale est maintenu. C'est l'accès unique à l'ensemble du secteur.
- Le projet se situe dans les 16 mètres de l'espace réservé aux eaux. Cet espace est inconstructible déjà aujourd'hui.
- Le reste de la surface devient constructible : accès, protection contre les crues, eau potable et électricité. Ces surfaces peuvent répondre partiellement au manque cruel de zones d'activité.

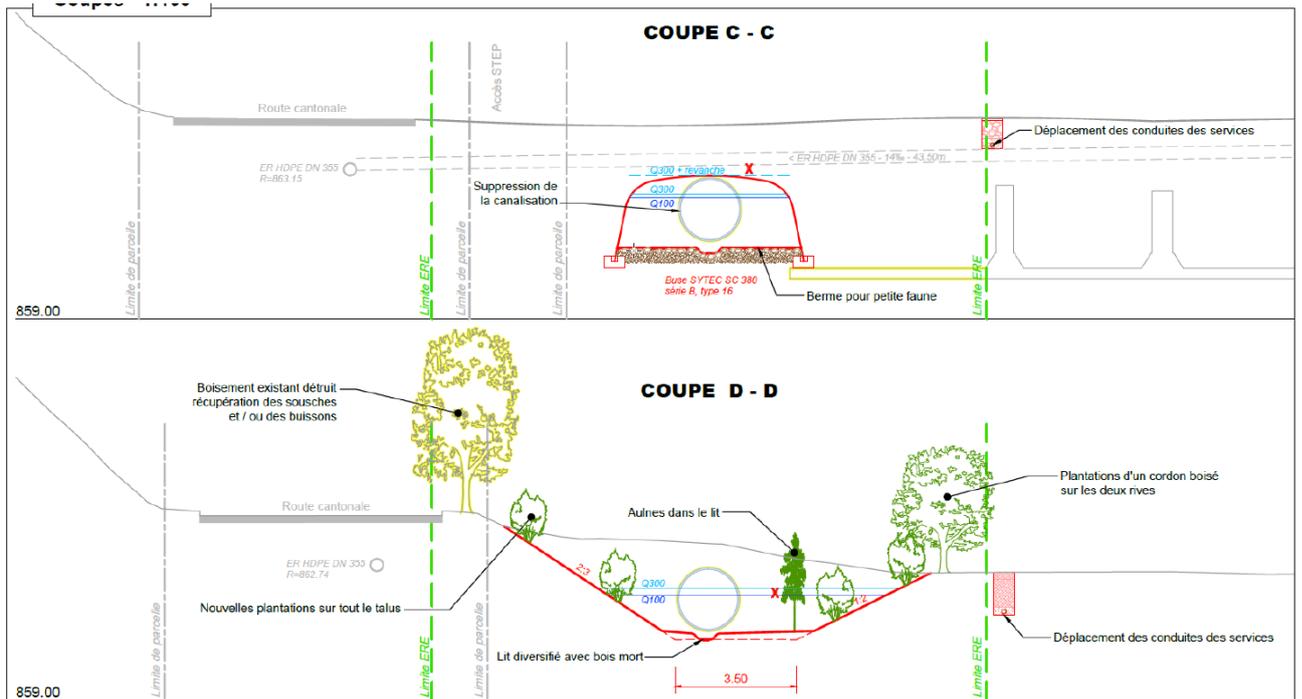
- La mise à ciel ouvert rétablit les fonctions naturelles de la Trame. Le lit et les berges sont réaménagés, la végétation rivulaire est renforcée.



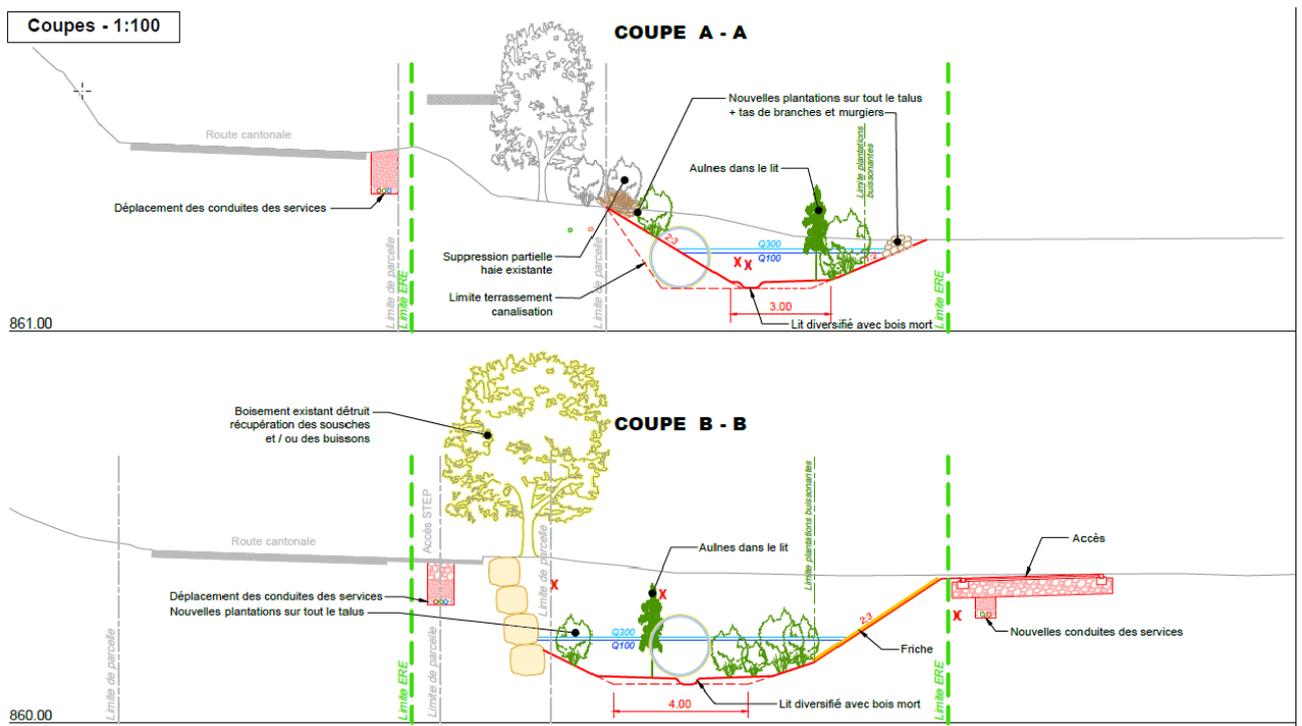
Plan de situation général du projet



Plan de situation du projet : détail accès et viabilités (conduites)



Profils en travers



Profils en travers

4.2 Financement

Le coût des travaux est devisé à **CHF 1'380'000 TTC** (détail voir ci-dessous).

Les contributions cantonales et fédérales ne sont pour l'heure pas formellement arrêtées par voie de décision, que ce soit au titre de la protection contre les crues ou au titre de la revitalisation de la Trame. Elles sont au minimum de 75% par le canton et la confédération. Une contribution additionnelle de 80 % sur le solde est attendu du fonds bernois de régénération des cours d'eau.

En regard des dispositions des lois cantonales sur les finances communales, le montant déterminant la compétence financière de l'autorité communale est le montant brut du crédit total, soit les CHF 1'380'000.-, montant qui relève donc de la compétence du corps électoral. Selon les échanges intervenus avec les responsables de ces fonds, la décision formelle d'octroi de ces contributions ne peut intervenir qu'après la terminaison des travaux, sur la base du décompte final.

Les taux de contribution indiqués sont toutefois confirmés par ces responsables.

TRAVAUX

Installation de chantier		44'000
Défrichements, coupes et démolitions		60'000
Canalisations, Conduites de services et eau potable		200'000
Epuisement des eaux		105'000
Terrassements et aménagements cours d'eaux		569'000
Revêtements bitumineux et chaussées		49'000
TOTAL intermédiaire BRUT		1'026'000
Réserve (10%)		104'000
TOTAL BRUT		1'130'000
Honoraires (13%)		147'000
TVA (8.1%)		103'000
TOTAL TTC		1'380'000
Coûts non imputables au subventionnement : contributions obligatoires de la STEP pour le démantèlement,		-338'350
A CHARGE DU SETE		
SOLDE		1'041'650
Contributions BE + CH	75%	-781'000
SOLDE		260'650
Contributions Fonds de régénération BE	80%	-209'000
CHARGE NETTE COMMUNALE		51'650

Ainsi le montant final net à charge de la commune est de CHF 51'650.-

Comme la mise à ciel ouvert de la Trame est une obligation légale, la seule alternative est de repousser le projet de plusieurs années en prenant le risque d'augmenter le coût, que les taux des contributions changent et que les terrains ne puissent pas être valorisés.

En outre, l'autorisation de construire le raccordement des eaux usées de Tramelan à Loveresse est conditionnée par la réalisation de cette remise à ciel ouvert de la Trame => il est donc nécessaire pour les autorités communales de statuer sur le présent projet pour permettre la réalisation des travaux de raccordement des eaux usées de Tramelan à la STEP de Loveresse.

Le projet est inscrit au plan d'investissement pour 2025/2026 à hauteur de CHF 51'000.-.

4.3 Procédure, compétence et planning

Le calendrier suivant a été établi :

- Lundi 30.06.2025 : conseil général
- Dimanche 28.09.2025 : corps électoral
- **Réalisation > à partir de 2026, en parallèle des travaux de démolition de la STEP et de raccordement des eaux usées de Tramelan à Loveresse**

4.4 Préavis

Préavis actuels :

- Les commission Energies et Réseaux, Environnement, Domaines publics, Développement Territorial ont préavisé favorablement le projet en date du 05.05.2025
- La commission des finances a préavisé favorablement le projet en date du 26.05.2025
- Le Conseil municipal à préavisé favorablement le projet et son financement à l'intention du Conseil général lors de sa séance du 10.06.2025

Préavis suivants :

- Celui que donnera le Conseil général lors de la présente séance à l'intention du Corps électoral qui votera le 28.09.2025

4.5 Énoncé de la décision proposée au CG

Le Conseil général est invité à préavisé favorablement au Corps Electoral (CE) du 28.09.2025 l'octroi d'un crédit d'investissement brut de CHF 1'380'000 TTC pour un montant net à charge de la commune de CHF 51'650.- TTC pour la réalisation des travaux de mise à ciel ouvert de la Trame, secteur « STEP - Parc Precitrame SA »

Le Conseil général est aussi invité à valider le projet de message au Corps électoral du 28.09.2025.

5. Comptes 2024, adoption

Le Conseil municipal se réfère :

- aux comptes de l'exercice 2024 ;
- au rapport du Conseil municipal sur la gestion de l'exercice 2024 ;
- au rapport succinct de Fiduconsult Lausanne SA relatif à la vérification des comptes annuels de l'exercice 2024.

Chaque conseiller général reçoit les comptes et le rapport de l'Exécutif en annexe au présent message.

Le compte global se solde par un excédent de revenus de CHF 915'742.44 alors que le budget prévoyait une perte de CHF 1'030'348.-, soit une amélioration de CHF 1'946'090.44.

Après comptabilisation des amortissements supplémentaires de CHF 1'413'191.44 inhérents au système, le compte général est positif de CHF 578'968.07. Le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 1'015'935.-.

Il ressort du rapport que l'impôt sur le revenu des personnes physiques a largement dépassé son objectif en 2024 avec un montant de CHF 10'029'947.- alors que le budget prévoyait 8'949'600.- soit une amélioration de +12%. En 2023, cet impôt s'est monté à CHF 9'263'300.- et en 2022 à CHF 9'065'800.-.

La séance de la commission des finances a eu lieu le 16 avril 2025. Les comptes 2024 ont été préavisés favorablement.

Le Conseil municipal a également préavisé favorablement ces comptes communaux en séance du 29 avril 2025.

Le Conseil général est invité à approuver les comptes de l'exercice 2024.

6. Rapport d'activités 2024 du Conseil municipal

Le Conseil général est invité à prendre connaissance du rapport d'activités 2024 du Conseil municipal et à l'approuver.

La commission de gestion, conformément à son cahier des tâches, est invité à préavisé le contenu du rapport lors de la séance du 30 juin.

Le Conseil municipal, qui a préavisé favorablement cet objet en séance du 27 mai 2025, recommande son adoption.

II. Projets en cours du Conseil municipal

7. Informations du Conseil municipal

III. Divers

8. Résolutions

9. Motions – postulats

10. Interpellations

11. Petites questions

12. Correspondance au Conseil général

13. Divers

Annexes (en lien internet) :

- Dossier « Mise à ciel ouvert de la Trame » :
 - o Dossier d'étude complet
 - o Présentation PowerPoint du dossier lors de la consultation des commissions
 - o Projet de message au CE du 28.09.2025
- Rapport des comptes 2024 (par courrier aux membres du Conseil général)
- Rapport d'activités 2024 du Conseil municipal (par courrier aux membres du Conseil général)

En vous remerciant de votre collaboration et en restant à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires, nous vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Au nom du Conseil municipal

Le Président : La Chancelière :

Hervé Gullotti

Lucie Noirat